

Présents : Irène Badin, Serge Biessy, Patrick Benoiton, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Estelle Brogère, Nicole Chochina, Maxime Durand, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Sébastien Terrier, Bruno Toneghin.

Secrétaire de séance : Bruno Toneghin

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Urbanisme et aménagements

Autorisations d'urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des dossiers en cours d'instruction et des arrêtés délivrés :

- 1 déclaration d'intention d'aliéner
- 7 déclarations préalables accordées et 1 en cours d'instruction
- 1 permis de construire accordé
- 3 certificats d'urbanisme d'information délivrés et 2 en cours d'instruction
- 1 certificat d'urbanisme opérationnel délivré et 3 en cours d'instruction

SEMCODA

Monsieur le Maire informe que l'exécutif a reçu récemment les personnes de la SEMCODA pour discuter des projets suivants :

- Pour le Terrain du luminaire, rendez-vous avec M. Jean-François Benoît, architecte urbaniste, missionné pour travailler sur la construction de logements
- Moulin coopératif, la SEMCODA travaillera avec M. Cateland, Architecte aux Abrets, sur un projet de logements destinés à un public de seniors autonomes.

Aménagement Place de Vaux

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique sera organisée le vendredi 10 juin à 17h00, à la salle de la Garine. Le cabinet ADP Dubois présentera les 2 ou 3 scénarii proposés pour l'aménagement de la Place de Vaux.

Mme Estelle Brogère demande comment va être abordée la question du stationnement des véhicules de la concession, est-ce qu'il sera possible de trouver une solution qui permette de gagner de l'espace pour créer une vraie place publique tout en limitant les nuisances à l'activité du garage. Monsieur le Maire propose que ce débat se fasse lors de la réunion publique, afin d'associer l'ensemble des usagers de la place.

Bornes électriques de rechargement des véhicules électriques

Après réunion sur place avec les services du SEDI et la commission voirie, le projet de positionnement des bornes a été modifié. Les bornes pourraient être implantées Route de la Tour du Pin sur le parking à proximité du nouveau transformateur « Cartallier ».

Stationnement

La commission travaillera sur la création de places de stationnement organisé à côté de la maison pour tous. Monsieur le Maire dit que dans chaque projet il convient d'être vigilant sur la problématique du stationnement des véhicules.

Nouveaux points

1- Acquisitions foncières : chemin de Batiparme parcelle AK 412

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de sécurité chemin de Batiparme, la municipalité a délibéré le 23 mars 2016, *DEL 2016 03 008* pour l'acquisition des terrains cadastrés section AK parcelles n° 251 et 252 afin d'élargir l'emprise de la chaussée.

Il propose de procéder à l'acquisition de la parcelle AK 412 d'une superficie de 220 m².

Il précise qu'en mars dernier, les services des domaines ont évalué les terrains situés au sud de cette parcelle (AK 251 et 252) à 1 € le mètre carré.

Il est proposé au conseil municipal :

D'ACQUÉRIR le terrain cadastré section AK n° 412 d'une superficie totale de 220 m² au prix des domaines soit 220 €

D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition

DIT QUE les frais de notaire seront supportés par la commune

Abstention : 0

Pour : 19

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Aménagement de voirie Chemin de Batiparme

Monsieur Jean-Pierre Lovet informe que le cabinet SED a chiffré le projet d'aménagement au prix de 93 000 € TTC.

Ce projet ne répond pas à tous les problèmes, de ce fait il est opportun de ne pas précipiter le projet. Il est nécessaire de travailler sur l'hypothèse de réparer l'ancienne portion de route départementale qui a été rétrocédé à la commune.

La commission voirie a validé l'étude de cette alternative consistant à faire une voie unique pour redescendre.

Les travaux qui devaient débuter en juillet sont donc stoppés.

Question de Maxime Durand est-ce que l'acquisition des terrains AK 251 et 252 serviront à élargir ; l'idée n'est pas d'élargir.

Des sondages ont déjà été réalisés par les services du département en 2005.

2- Décision modificative n°1 :

Récupération du FCTVA sur les travaux d'éclairage public

Monsieur le Maire explique que Le SEDI a transmis aux communes une note informative sur la procédure de récupération du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) sur les travaux d'éclairage public ayant fait l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Des écritures comptables devront être réalisées par la commune afin que :

- les travaux effectués soient intégrés au patrimoine éclairage public
- Le montant TTC des travaux réalisés puissent être déclaré (hors frais de maîtrise d'ouvrage) pour le versement du FCTVA.

Il rappelle que sont concernés les travaux d'éclairage public l'opération n°15-062-464 Papeterie / Cartallier (Tardivet bas).

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative pour passer les écritures d'ordre nécessaires :

Dépenses d'investissement

Chapitre	Imputation	Augmentation de crédit
041	DI 21538 – Autres réseaux	+ 22 929.46
Total dépenses investissement		+ 22 929.46

Recettes d'investissement

Chapitre	Imputation	Augmentation de crédit
041	RI 238 – Avances versées sur immobilisation	+ 15 286.31
041	RI 1326 –Subvention non transférable	+7 643.15
Total recettes investissement		+ 22 929.46

Abstention : 0

Pour : 19

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3- Avenants au marché de rénovation de la maison pour tous

Monsieur Serge BIESSY explique au conseil que dans le cadre des travaux de rénovation de la maison pour tous, et après avis du cabinet Gallois, Maître d'œuvre il convient de passer un avenant au marché passé avec les entreprises suivantes :

	LOTS	ENTREPRISE	MONTANT INITIAL	MONTANT HT DE L'AVENANT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ
1	DEMOLITION GROS ŒUVRE VRD	GLANDUT	45 711,78 €	19 219,13 €	64 930,91 €
2	CHARPENTE COUVERTURE	JACQUEMOND COLLET	6 975,00 €	1 647,40 €	8 622,40 €
5	CARRELAGE	ROCHETON	11 500,00 €	335,60 €	11 835,60 €
8	FACADES	SYLVAIN	9 925,98 €	-9 925,98 €	0,00 €
9	CHARPENTE METALLIQUE ESCALIER	BECT	35 170,29 €	1 377,40 €	36 547,69 €
10	ELECTRICITÉ CHAUFFAGE	MEG	27 000,00 €	533,00 €	27 533,00 €
11	SANITAIRE VENTILATION	BLEU ELECTRIC	19 593,00 €	1 210,00 €	20 803,00 €

VU le code des marchés publics,

VU le marché initial attribué pour la rénovation de la maison pour en application de la délibération du conseil municipal n° DEL 2015 10 005 du 14 octobre 2015,

Vu la réunion de la commission d'appel d'offre en date du 11 mai 2016.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'acceptation de ces avenants,

DE CONCLURE les avenants détaillés ci-dessus

D'AUTORISER le maire ou son adjoint délégué à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Abstention : 0

Pour : 19

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

4- Tirage au sort pour la liste préparatoire du jury criminel pour l'année 2017

Pour l'arrondissement de la Tour du Pin, le Préfet de l'Isère a porté le nombre de jurés d'assises à 206 pour l'année 2017 par arrêté n°38-2016-05-02-004 en date du 29 avril 2016.

Pour la commune de Saint-Victor de Cessieu, le nombre de jurés a été fixé à 2.

Afin de les désigner, il convient de procéder publiquement à un tirage au sort à partir de la liste électorale. Le nombre de personnes tirées au sort doit être équivalent au triple du nombre de jurés fixé, soit 6 électeurs. Il convient de ne pas retenir les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2017 (personnes nées après le 31/12/1993)

Ces personnes seront ensuite informées par courrier par la commune de leur désignation et devront retourner un questionnaire à la Cour d'assises de l'Isère.

Résultat du tirage au sort la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2017 :

	Prénom NOM	Domicile	Date de naissance	Qualité
1	Laurent RIORD	500 chemin du Luminaire 38110 Saint Victor de Cessieu	15/01/1963	Titulaire
2	Bruno TIÉTARD	540 route de Torchefelon 38110 Saint Victor de Cessieu	23/05/1958	Titulaire
3	Serge BIESSY	50 chemin de Cambade 38110 Sainte Blandine	22/11/1958	Suppléant
4	Laure BUTEZ	220 chemin des écoliers 38110 Saint Victor de Cessieu	14/11/1982	Suppléant
5	Aboa ONANA MENOUNGA Épouse LAFFET	80 chemin des Roguières 38110 Saint Victor de Cessieu	27/06/1966	Suppléant
6	Joseph RABATEL	1 228 chemin des Gorgeolas 38110 Saint Victor de Cessieu	30/06/1946	Suppléant

5- Conférence territoriale : demande de subvention investissement voirie communale 2016

Vu, le code général des Collectivités territoriales,

Vu, les devis, consistant en la réalisation de :

Point à temps automatique sur voirie communale (15 tonnes)
Voies communales de l'Épinay
Voies communales Côte de Mornas

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'entretien de la voirie communale s'inscrit dans le cadre de la convention de développement du territoire des Vals du Dauphiné.

Le projet représente un investissement de 46 980,50 € € HT soit 56 376,60 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux font l'objet d'un marché public à procédure adaptée (application de l'article 28 du code des marchés publics).

Il est proposé au conseil :

D'APPROUVER le projet présenté

DE DEMANDER au département de l'Isère d'engager la subvention

D'AUTORISER le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Abstention : 0

Pour : 19

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Compte-rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – Affaires scolaires et extra-scolaires, voirie, environnement

Éclairage public

M. Jean-Pierre Lovet rappelle que la commune a lancé un diagnostic de l'éclairage public en 2015. Ce diagnostic a coûté à la commune 2 838 € déduction faite des subventions.

Les travaux de mise en conformité des coffrets d'éclairage vont débuter en juin.

La commission propose de faire une coupure nocturne de l'éclairage public. La solution de l'abaissement a été abandonnée car les coffrets de la commune ne le permettait pas.

Question de Mme Martinon : l'éclairage sera-t-il coupé sur tous les secteurs ou pourra-t-on laisser des secteurs éclairés toute la nuit. Monsieur Lovet répond qu'à priori, les horaires définis seraient applicables à toute la commune.

Il est proposé au conseil

DE VALIDER le principe de la mise en place d'une coupure nocturne de l'éclairage public

CHARGE la commission de faire des propositions de plages horaires

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 1

Vidéosurveillance

Monsieur Jean-Pierre Lovet rappelle que la mise en place d'un système de vidéosurveillance vise à protéger les différents sites de la commune et à dissuader les incivilités. Le système retenu permettra de transmettre les enregistrements aux services de la gendarmerie pour la répression.

Plusieurs devis ont été demandés, la commission voirie sera chargée de travailler sur ce dossier.

RD 51

Reprofilage de chaussée effectué par le département cette semaine route de Doissin.

Forêt de Vallin

Plantation de tilleuls dans l'allée du même nom.

Maison de santé

Conteneurs enterrés installés.

Engazonnement : devis d'un montant de 1 300 € TTC retenu

Affaires périscolaires

Christine Biessy a demandé son départ en retraite au 31/08/16.

Sa remplaçante intégrera la commune le 22/08/16 afin d'être opérationnelle pour la rentrée scolaire.

Vals du Dauphiné

Diffusion de la première lettre d'information.

À la demande de l'exécutif, les maires des communes vont être associés à la démarche et informés des décisions prises dans les meilleurs délais.

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

École de filles : Installation de stores suite à la suppression des volets.

Église 178 tuiles changées à l'église pour pallier aux problèmes de fuites.

Gymnase demande de devis en cours afin de réduire les consommations énergétiques actuelles des éclairages. L'installation de led pourrait permettre un gain énergétique considérable.

Mme Martine GAUTHIER – Affaires sociales, logement

Mme Martine Gauthier remercie les membres du CCAS pour leur présence et leur participation aux actions lors de la foire.

Tombola 500 cases vendues, bénéfice de 459 €.

Rappel de la date du repas des aînés : 4 juin 2016

Intégration de 2 nouveaux membres au CCAS : Mme Claudine Drevet et Mme Marie-Pierre Soubeyrat

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

Un travail de mise à jour du site internet vient d'être réalisé. Les différentes actualités sont mises en ligne instantanément sur les supports habituels : site internet, Facebook et panneau lumineux.

Pages retravaillées : commissions, trombinoscope, revue de presse. Mise à jour de l'agenda des festivités.

Recours contentieux

M. Abdelkader Boukacem rappelle que la société Cobra led vidéo, entreprise non retenue par la commune pour l'acquisition d'un nouveau panneau, a déposé un recours auprès du tribunal administratif, pour le motif que la commune a refusé le paiement de somme qu'elle considérait comme non dues.

Le Tribunal administratif a rejeté dans son intégralité la requête de la société cobra. La société est également condamnée à verser une somme de 800 € au titre des frais de procès à l'assureur de la commune qui a pris en charge les honoraires de l'avocat qui a défendu la commune.

M. Patrick BENOITON – Vie associative et animations

Foire

La modification de date a eu un un impact sur le nombre d'exposant 113 exposants en 2015 et seulement 80 cette année.

Les démonstrations de combats médiévaux et les déambulations de la troupe «Djacque le Notaire » les 4 musiciens de fanfare ont été très appréciées, elles apportent une animation complémentaire à la foire.

Médiévales

Réunion le 20 mai à 19h00 pour faire appel aux associations et leur demander une aide logistique.

Travail avec les écoles, préparation du défilé du samedi 18/06 à 15h00.

Questions diverses

Le conseil municipal des enfants de Doissin organise le 11 juin 2016 un projet intervillage.

Mme Evelyne Martinon demande si la commune a été questionnée par rapport au projet des nouveaux compteurs électriques Linky. Monsieur le Maire répond que la pose de ces compteurs n'est pas une compétence de la commune. Les différents courriers d'information reçus en mairie seront envoyés à chaque conseiller municipal.

Mme Evelyne Martinon fait remonter le problème des motos qui circulent vers la maison de santé sur le petit chemin et représente selon elle un danger. Monsieur Jean-Pierre Lovet répond qu'il n'est pas satisfait du comportement des utilisateurs de 2 roues. Il précise que la mise en place de cette circulation douce a été préconisée par le service voirie du département, et a conditionné l'obtention d'une subvention de 40 000 €.

L'association « Histoire et patrimoine » participera à l'opération « Printemps des cimetières » le 22 mai 2016.

Fin de séance à 23h20